

Le 20 juin 2011

Appel à la cohérence

FICHE DOCUMENTAIRE

Le rôle spécifique de l'agriculture

La spécificité de l'agriculture doit être reconnue dans les négociations internationales. L'agriculture est un secteur bien particulier qui non seulement répond au besoin le plus vital des populations – l'alimentation – mais s'occupe également d'une grande partie des terres de la planète. Le secteur agricole fait face à d'immenses défis, comme l'accroissement de la volatilité des prix, des ressources foncières et hydriques limitées, les menaces que représente le changement climatique, etc. Il ne peut donc pas être traité comme n'importe quel autre secteur économique.

Sécurité alimentaire

Face aux défis du changement climatique, d'une part, et au problème de la faim qui est aigu et persistant (925 millions de personnes ont souffert de la faim en 2010, selon la FAO), ainsi qu'à l'accroissement de la population, d'autre part, il est dans l'intérêt de chacun de veiller à ce que les agriculteurs du monde soient équipés des outils appropriés pour maintenir leur capacité de production et qu'ils emploient des méthodes de production durables. Les États doivent donc pouvoir établir eux-mêmes leurs politiques agricoles et agroalimentaires pour répondre aux besoins spécifiques de leur population, surtout en matière de sécurité alimentaire.

Concentration des marchés

Les marchés agricoles sont caractérisés par un grand nombre d'agriculteurs et un petit nombre de grands transformateurs et distributeurs. Il est crucial de donner aux agriculteurs les outils adéquats pour négocier de façon à garantir une répartition juste et équilibrée des recettes du marché entre les agriculteurs et les transformateurs/distributeurs.

Il existe de nombreux exemples dans les divers secteurs de compétence des signataires de l'Appel à la cohérence et tous mènent à la même conclusion : sans une planification et une coordination adéquates des marchés agricoles et agroalimentaires , les agriculteurs auront très peu de pouvoir de négociation face aux autres maillons de la chaîne

L'ancienne Fédération internationale des producteurs agricoles a mené des travaux poussés sur la concentration des marchés au début des années 2000 et a contribué à faire inscrire cette question au programme de l'OCDE. Il est nécessaire de continuer à travailler dans ce domaine.

Reconnaissance des réalités agricoles

Moins de 10 % de la production agricole mondiale – toutes productions confondues – est commercialisée sur les marchés mondiaux. La grande majorité de la production agricole est donc commercialisée sur les marchés locaux ou nationaux. S'il convient d'établir et de respecter des règles équitables de commerce, un accord commercial ne doit pas pour autant imposer de politique unique applicable à tous pour l'agriculture. Les États doivent avoir la liberté de se donner des politiques agricoles selon la situation et les besoins particuliers de leur région. Il est extrêmement important de permettre aux États de développer leur propre capacité de production agricole et d'assurer un juste revenu à leurs agriculteurs, la sécurité alimentaire à leurs populations et le développement des régions rurales.

Coordination des marchés

La nature spécifique de l'agriculture demande une meilleure coordination des marchés. La volatilité des prix des produits agricoles sur des marchés mondiaux de plus en plus libéralisés continue de pénaliser les agriculteurs du monde entier. Il faut une coordination, une réglementation et des politiques appropriées afin d'assurer aux agriculteurs des revenus justes et de maintenir la stabilité du prix des produits agricoles.

Cohérence entre les traités internationaux

Il est nécessaire d'avoir une meilleure cohérence entre tout accord sur l'agriculture conclu à l'OMC et les engagements qui sont pris dans les traités internationaux

importants qui portent sur des questions telles que le changement climatique, la biodiversité, la pauvreté et la faim. Par exemple:

- Les négociations de Doha ont pour ainsi dire ignoré les questions non commerciales reconnues par l'OMC;
- Les droits fondamentaux que sont le droit à l'alimentation et le droit à un travail décent n'ont pas été pris en considération dans les négociations de Doha;
 - la Convention 122 Convention sur la politique de l'emploi -, adoptée par l'Organisation internationale du travail, est une politique contraignante;
 - les négociations à l'OMC n'ont même pas traité du droit à une alimentation suffisante pourtant reconnu par les Nations Unies;
- L'étude d'impact sur l'environnement du Programme de Doha pour le développement qui a été effectuée par l'*Impact Assessment Research Centre*, de l'Institute for Development Policy and Management à l'Université de Manchester, pour le compte de la Commission européenne, a conclu que l'augmentation probable du commerce agricole risque d'entraîner une dégradation de l'environnement.

Évolution

Il faut rappeler que le nom officiel du Cycle de Doha est le Programme de Doha pour le développement (PDD). Le développement ne peut donc être ni oublié ni ignoré. Le développement exige une agriculture stable et une production alimentaire durable, surtout dans les pays en développement des populations qui vivent majoritairement en milieu rural.